

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 18 NOVEMBRE 2024, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 12 novembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 16

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, VIALLET Bruno, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, ROUX-NOUVEL Florence, MENOTTO Sylvain, JOGUET Mathieu, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas

ABSENTS REPRESENTES : Mme PALLUEL-BLANC Célia par Mme ROUX-NOUVEL Florence
Mme CRESSENS Annick par M. BLANC Nicolas

ABSENTES : Mme HORNECKER Justine,
Mme VIBERT Séverine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ROUX-NOUVEL Florence

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

➤ **Validation du plan de secours**

Le Conseil prend connaissance du plan de secours préparé par la SEMAB qui définit les moyens mis en œuvre sur le domaine skiable et rappelle que la direction des opérations de secours est sous la responsabilité du Maire et de Monsieur Nicolas PERRETTA, nouveau directeur de la SEMAB, recruté pour la saison d'hiver 2024/2025 (par suite du départ de M Laurent FILLION) et désigné comme responsable de la sécurité du domaine. Le plan de secours est validé à l'unanimité.

➤ **Validation des tarifs de secours hélicoptérés et approbation de la convention à intervenir avec le SAF**

Le Conseil prend connaissance des tarifs des secours hélicoptérés (prestataire SAF) pour la saison à venir (76,42 € HT par minute de vol) et autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le SAF.

➤ **Approbation de la Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Office de Tourisme**

M Nicolas BLANC, Président de l'Office de tourisme présente le projet de convention d'objectifs entre la commune de Beaufort et l'Office de tourisme, convention établie pour 3 ans à compter de 2025.

Il rappelle les différentes missions confiées à l'Office, prévues dans la convention (accueil et information des visiteurs, évènementiel et animation, communication et promotion touristique, commercialisation, développement de la notoriété, relations avec les partenaires, classement des meublés de tourisme, développement durable, valorisation et promotion des produits locaux et touristiques, élaboration d'une politique touristique).

Il convient de noter que de nouvelles missions sont dévolues à l'Office, notamment :

-gestion des actions, au côté de l'Office de Tourisme des Saisies et en lien avec les 4 communes du Beaufortain, de la marque Beaufortain et du budget associé (195 000 €) restitué par Arlysère agglomération (présence commune des 2 offices sur des salons, ambassadeurs, communication...)

-application de la grille d'évaluation mise en place pour les évènements touristiques du territoire,

-animation, au côté de la commune du label Flocon vert (2 flocons) obtenu récemment (juin 2024) : participation aux réflexions et actions stratégiques retenues,

-intégration d'une mission en lien avec le projet de la Cayère (gestion et animation de l'espace),

Il rappelle également les actions en cours au sein de l'Office s'agissant de la mise en œuvre du nouvel organigramme des services, tout comme l'important dossier de classement de l'Office qui conditionnera les dotations attribuées à la collectivité (dotation touristique, taxe de séjour ...).

M. le maire informe le Conseil que le bilan d'activité 2024 de l'Office sera présenté lors de la réunion du 16 décembre 2024 tout comme le prévisionnel 2025 et la validation de la dotation de fonctionnement pour 2025.

Le Conseil valide à l'unanimité la convention d'objectifs établie pour une durée de 3 ans.

➤ **Avenant au marché de travaux de réfection du Pont de la Serraz**

M le Maire rappelle le marché en date du 15 janvier 2024, signé avec l'Entreprise MARTOIA, pour la réalisation des travaux de réfection du Pont de la Serraz, pour un montant de 148 870 € HT.

En cours de chantier, au regard des conditions météorologiques, des interventions supplémentaires ont dû être mises en œuvre (notamment doublement des canalisations de dérivation des eaux, reconstitution de la voirie, comblement de

l'affouillement en rive droite), interventions nécessitant la validation d'un avenant au marché.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux avec l'entreprise MARTOIA, avenant d'un montant de 19 742,50 € HT portant le montant total du marché à 168 612,50 € HT.

➤ **Marché de fourniture de carburants et combustibles 2025/2028**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la consultation pour la fourniture et la livraison de carburant et combustibles 2025-2028 a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, et a fait l'objet d'une analyse et d'une décision par la Commission d'appel d'Offres.

Le Conseil, après avoir pris connaissance des éléments du dossier, autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec la Société SAS Total Energie Proxi Sud Est sur la base d'un accord-cadre conclu pour une période initiale de 12 mois à compter du 01/01/2025, accord-cadre reconductible 3 fois, sans que ce délai ne puisse excéder le 31/12/2028.

➤ **Stabilisation du glissement de Melon**

Monsieur le Maire informe le Conseil du fait que les travaux nécessaires à la stabilisation du glissement de Melon (suite aux intempéries de novembre 2023) ont fait l'objet d'une consultation et sont attribués à l'Entreprise MARTOIA, pour un montant de 99 970 € HT. Ces travaux prévus initialement à l'automne 2024 sont reportés au printemps 2025, au regard des conditions météorologiques de l'automne.

➤ **Décisions modificatives budgétaires**

Le Conseil municipal valide des décisions modificatives budgétaires d'ajustement aux budgets général et domaine skiable.

➤ **Demandes de subvention pour projets communaux**

Le Conseil autorise M. Le Maire à solliciter des subventions pour les projets suivants :

- valorisation du bois local pour la réhabilitation de la ferme de la Cayère (Plan Forêt Bois Région),
- DSIL (Dotation de Solidarité pour l'Investissement Local) pour la construction du chalet de Rognoux,
- Plan 5000 Equipements - Génération 2024 pour la création d'équipements sportifs

➤ **Subvention en faveur de la garderie les petites frimousses pour 2025**

Le Conseil est informé du bilan de fonctionnement de la garderie d'Arêches située à La Clé des Cimes, qui propose depuis 2022 un accueil en micro-crèche complémentaire de l'accueil touristique en saison.

Il est rappelé que les élus ont fait le choix d'un usage optimisé des locaux constituant cette garderie et que la capacité d'accueil s'élève à 24 enfants dont 6 permanents.

Le budget prévisionnel pour 2025 a été validé lors de l'Assemblée Générale de l'Association gestionnaire de la garderie et le montant de la participation financière communale (attendue à hauteur de 60 000 €) sera confirmé lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Le Conseil municipal valide l'attribution d'un acompte de 20 000 € sur cette participation afin de permettre le fonctionnement de la structure dès décembre 2024. En parallèle, des discussions sont toujours en cours avec la CAF, la MSA et les parents dont les enfants fréquentent la garderie afin de consolider le fonctionnement de la structure.

➤ **Convention avec M. Rémy PYTHON CURT pour une prestation de déneigement**

Le Conseil prend connaissance de la convention de prestation établie entre Monsieur Rémy PYTHON-CURT et la Commune de Beaufort, convention permettant la mobilisation d'un chauffeur pour assurer le déneigement et valide cette dernière à l'unanimité, le tarif horaire restant fixé à 45 € HT.

➤ **Tarifs des prestations communales pour 2025**

Le Conseil actualise, à compter du 1^{er} janvier 2025, les montants des droits, redevances et prestations communales avec une augmentation moyenne de l'ordre de 2 % (sauf pour les tarifs funéraires qui n'augmentent pas).

➤ **Validation des tarifs applicables pour le chauffage urbain (R1/R2)**

Le Conseil actualise les indices R1 et R2 applicables à la facturation des abonnés du réseau de chauffage collectif, à compter du 1^{er} septembre 2024. Ils s'établissent comme suit :

- R1 : 60,2 € HT/MWH
- R2 : annuel 49,3 € HT /MWH

➤ **Clôture du Budget annexe lotissement de la Marzellaz**

Le Conseil autorise M. Le maire à clôturer le budget annexe du lotissement de la Marzellaz, l'ensemble des lots ayant été vendu, les résultats étant transférés au budget général de la commune tout comme les espaces communs du lotissement.

➤ **Tarif interventions entretien des toilettes sèches**

Le Conseil actualise les tarifs horaires d'intervention pour le nettoyage des toilettes sèches en les fixant à 18 €.

➤ **Déclarations d'intention d'aliéner**

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés à Arêches et à Beaufort.

➤ **Entretien des terrains pentus : attribution des aides financières**

Le Conseil prend connaissance et valide à l'unanimité la répartition des aides communales en faveur des agriculteurs ayant signé une convention d'une durée de 5 ans, avec la Commune et le GIDA pour l'entretien des terrains pentus (pentes supérieures à 45%), étant précisé que le budget annuel affecté à cette action s'élève à 10 000 €.

Une surface de plus de 77 hectares a été entretenue en 2024 par 14 exploitants représentant un total d'aide de 9 909 € (128 € par hectare).

➤ **Validation de la convention avec le CEA pour la carrière de Roselend**

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention d'hébergement à intervenir avec le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) pour l'utilisation du site « laboratoire naturel de Roselend », tout comme des compléments apportés par l'ONF et l'exploitant agricole lors d'une réunion de travail, le Conseil valide à l'unanimité la convention d'une durée de 10 ans, moyennant une redevance annuelle de 100 €.

➤ **Programme de construction « Les champs » à Beaufort : convention d'occupation du domaine public (chemin) pour les réseaux, signature de l'Etat Descriptif de Division en volume et vente du tréfonds au profit du promoteur**

Le conseil, après avoir pris connaissance des demandes du notaire en charge de la préparation de l'acte de vente du terrain situé aux champs à Beaufort au profit de la SCCV AR L'OREE DES CHAMPS 24, valide (1 abstention) :

- la signature de l'Etat Descriptif de division en volume,
- l'autorisation d'occupation du domaine public (chemin rural), pour la mise en place des réseaux,
- la vente du tréfonds du chemin public au profit du promoteur.

➤ **Régularisation foncière secteur les Champs (Beaufort)**

Le conseil, après avoir pris connaissance de l'analyse juridique du notaire s'agissant des règles applicables en matière de prescription acquisitive, autorise (1 abstention) la signature de la cession gracieuse à M Thomas MURAT de la parcelle section B n° 1856 d'une surface de 35 m², parcelle située aux Champs, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

➤ **AUTORISATION DEPASSEMENT CONTINGENT HEURES SUPPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL lors de conditions climatiques exceptionnelles (neige-verglas)**

Le conseil autorise le dépassement du contingent mensuel de 25 heures supplémentaires pour le personnel communal en charge de la viabilité hivernale, sans pour autant dépasser l'horaire hebdomadaire de 48 heures, cette dérogation étant accordée pour conditions climatiques exceptionnelles, des mois de novembre 2024 à avril 2025.

➤ **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

-Agriculture : réunion de bilan de la saison d'été en alpage avec les agriculteurs. Réunion à suivre au sujet des sentiers le 3/12/2024 avec les partenaires (Arlysère agglomération, ONF) ce sujet étant l'un des thèmes prioritaires à travailler pour le label Flocon vert,

-Vie scolaire : bilan des réunions des conseils d'écoles (Beaufort et Arêches où les questions de stationnement ont été abordées). Organisation de la semaine anti-gaspi à Arêches,

Participation appréciée de l'école d'Arêches lors de la cérémonie commémorative du 11 novembre, l'école de Beaufort sera présente le 8 mai 2025. Le sujet du temps de restauration scolaire à Beaufort au collège a été évoqué par les parents : une visite des représentants des parents au collège pendant le repas pourra être organisée.

-Patrimoine : pendant les travaux de réhabilitation de la ferme de la Cayère, les manifestations pourront être organisées au Moulin de la Cayère,

-Travaux : travail en cours sur les dossiers de réfection des ponts du Planay (sujet de dévoiement des réseaux), point avec COLAS sur le programme de travaux 2024, le chemin du Bostet a été sécurisé ce jour par l'ONF,

-Tourisme installation de la signalétique en cours, bilan de l'AG de l'UCAAB (l'association sollicite plus d'échanges avec la collectivité) point à faire avec les habitants du Planay suite à la mise en place du stationnement payant,

-Sport vie associative

La commission pour les subventions en faveur des associations d'intérêt territorial est prévue le 2 décembre 2024. Le Conseil municipal statuera sur l'ensemble des dossiers de subvention en faveur des associations (communales et d'intérêt territorial) le 16 décembre 2024.

-Sécurité : installation de la DZ (Héli station réservée aux hélicos de secours et d'Etat) à proximité du centre technique communal (au regard de l'engagement des travaux à côté du centre de secours pour le projet immobilier dès fin novembre 2024).

-SEMAB : M. Nicolas PERRETTA a été retenu au poste de directeur de la SEMAB en remplacement de M Laurent FILLION (18 candidatures reçues). Il prendra ses fonctions le 6 décembre pour une durée de 6 mois et sera remplacé à compter de mai 2025 par un autre directeur.

➤ QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Organisation du rallye du Beaufortain le samedi 3 mai 2025 : le conseil donne un avis de principe favorable en faveur de son organisation

- Une réunion de présentation du bilan de la saison d'été 2024 et un point sur la préparation de la saison d'hiver est organisée par l'Office de tourisme, la Commune et la SEMAB le mardi 26 novembre 2024 (à destination de l'ensemble des socio professionnels).

-rencontre avec la directrice de la DDT, son collaborateur et les services du RTM au sujet de l'application du Porté à Connaissance du risque inondations. La révision du PPR devrait aboutir en 2026 après procédure et études complémentaires sur les risques avalanches et glissements de terrain. Dans cette attente, un projet de règlement du PPR va nous être transmis et les dossiers seront analysés après avis du service risques de la DDT.

-La modification du PLU est en cours de réflexion et la consultation pour un bureau d'étude en charge de son élaboration est en cours.

-Les travaux du projet de création de 13 logements au sein du bâtiment de la pharmacie démarreront en avril 2025 et seront terminés en mai 2026, sous maîtrise d'ouvrage SEM4V dans le cadre d'un bail emphytéotique.

-Le schéma directeur du réseau de chauffage est en cours avec une nouvelle réunion du comité de pilotage fin janvier 2025, qui portera sur le choix des scénarios de développement au regard des subventions mobilisables,

-Le projet de réhabilitation de la gendarmerie de Beaufort entrera en phase travaux pour 18 mois à compter de janvier 2025 : les logements pour les gendarmes ont été trouvés, tout comme les espaces de bureau (appartement sur la poste et salle Randens en mairie).

-L'Assemblée Générale du ski club a lieu jeudi 21 novembre 2024,

-Une présentation en visio du projet de loi de finances 2025 est proposée par AGATE mardi 19 novembre 2024, le travail de préparation du budget 2025 et du PPI sera engagé par suite,


Le Maire,

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 16 DECEMBRE
2024**